

Le CCCA-BTP est une association nationale, professionnelle et paritaire. Il est géré par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives du secteur de la construction et est chargé de mettre en œuvre et de coordonner en France la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du bâtiment et des travaux publics définie par les partenaires sociaux de la branche.

Ses missions : former les futurs professionnels du bâtiment et des travaux publics, en répondant aux besoins de développement de compétences et de main-d'œuvre qualifiée des entreprises et en garantissant la réussite du parcours de formation et l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes accueillis dans le réseau de l'apprentissage BTP.

Le CCCA-BTP coordonne, anime et participe au financement du réseau de l'apprentissage BTP, numéro 1 de l'apprentissage en France tous secteurs confondus

- **103 centres de formation d'apprentis (CFA)** présents sur toute la France ;
- **près de 68 000 jeunes de 16 à 25 ans** formés chaque année aux métiers du bâtiment et des travaux publics dans **plus de 50 300 entreprises partenaires formatrices** ;
- **plus de 100 diplômes** du CAP au BTS ;
- **25 métiers du BTP** ;
- **80 % de réussite aux examens** ;
- **80 % d'insertion professionnelle à l'issue de la formation.**

Pour en savoir plus :

→ CCCA-BTP, le réseau de l'apprentissage BTP

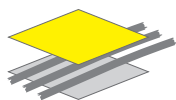
www.ccca-btp.fr

→ Observatoire prospectif des métiers
et des qualifications

www.metiers-btp.fr

→ Office national d'information
sur les enseignements et les professions

www.onisep.fr



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

103 CFA du BTP à votre service

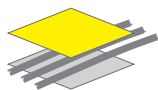
Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage
du bâtiment et des travaux publics

19 rue du Père Corentin - 75680 PARIS CEDEX 14

Travaux publics



CONSTRUCTEUR EN VOIRIE URBAINE



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP



CONSTRUCTEUR EN VOIRIE URBAINE

Le constructeur en voirie urbaine réalise des travaux de construction et d'entretien des voiries et espaces publics : voies piétonnes, pistes cyclables, trottoirs, aires de jeux, terrains de sports...

Métier

L'activité principale du **constructeur en voirie urbaine** consiste à réaliser au sein d'une équipe, et à partir des directives de sa hiérarchie, les travaux de bordures, caniveaux, pavages, dallages, canalisations (eaux usées, eaux pluviales de diamètres courants), réseaux secs (Télécom, EDF, éclairage...) et la pose d'enrobés, dans le respect des règles de l'art.

Matériels et techniques

Le **constructeur en voirie urbaine** doit maîtriser la mise en œuvre des enrobés, la petite maçonnerie, savoir lire les schémas d'exécution et être capable d'implanter et de tracer le projet. Il peut également être amené à conduire de petits engins.

Travaux publics

et développement durable

L'exigence majeure du Grenelle Environnement pour les travaux publics concerne la limitation des impacts environnementaux et des nuisances des chantiers.

Sur son chantier, le **constructeur en voirie urbaine** participe à l'économie des ressources non renouvelables, à la préservation de la biodiversité, au recyclage, à la valorisation des déchets, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la limitation des consommations d'eau. Il prend en compte la sécurité des usagers et des riverains.

Secteur d'activité

Le métier de constructeur en voirie urbaine fait partie du secteur des travaux publics.

Les entreprises de travaux publics construisent et entretiennent des ouvrages pour :

- aménager le cadre de vie (voirie, éclairage public, voies piétonnes, pistes cyclables, stades, équipements sportifs) ;
- produire de l'énergie (barrages, centrales hydrauliques, éoliennes, centrales photovoltaïques) ;
- acheminer l'eau potable, l'électricité et le gaz ;
- améliorer l'environnement (collecte et traitement des eaux usées et des déchets, équipements antibruit et antipollution).

Devenir un professionnel des travaux publics

Chaque métier des travaux publics fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. Avec de nombreuses formations du CAP au BTS, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel des travaux publics qualifié. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

CAP

Constructeur de routes

Bac pro

Travaux publics

BTS

Travaux publics